

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le mercredi 16 septembre 2015 à 18 heures 30**, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Madame Christine CHEVASSON.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAUULT, Frédéric CHESNET, Patrick REDOUTÉ, Christian CHESNET, Antoine VALENT, Emily DECLERCK, Mesdames Christine CHEVASSON, Rose-May BOURBON et Muriel KUBICKÉ.

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché) et Léa de POMYERS

Ordre du jour :

1. Diagnostic Ad'Ap (accessibilité des bâtiments publics) réalisé par le SDE18, délibérer sur un programme de travaux et l'enveloppe budgétaire.
2. Décisions modificatives du budget : Financement du FPIC à hauteur de 528 € ; Modification de l'imputation des honoraires de Mme LESUEUR-PASQUIER pour le centre socio culturel
3. Equipements du centre socio culturel : acquisition de tables et de chaises
4. Centre socio culturel : rapport de Mme LESUEUR-PASQUIER suite à la visite du mois d'août.
5. Musée Marguerite Audoux : arrêté préfectoral « vidéo protection », mise en vente de nouveaux objets touristiques, acquisition d'un ordinateur, prestation hors marché images d'un drone.
6. Lancement de la 1^{ère} phase des travaux de l'aménagement sécuritaire du centre bourg
7. Réfection du réseau d'assainissement et construction d'une station d'épuration : choix du maître d'œuvre.
8. Urbanisme : instauration de l'obligation d'une déclaration préalable pour la construction de clôtures.
9. Rapports 2014 de la communauté de communes Sauldre et Sologne : ordures ménagères, SPANC et rapport d'activités.
10. Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015 : préparation du bureau de vote.
11. Questions diverses :
 - a. Palmarès de la commune au concours départemental des villages fleuris.
 - b. Messe de St-Hubert / Arbre de Noël

Madame la 1^{ère} Adjointe ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

1- Diagnostic Ad'Ap (accessibilité des bâtiments publics) réalisé par le SDE18, délibérer sur un programme de travaux et l'enveloppe budgétaire.

Madame AGENY-CHEVASSON informe l'assemblée que la réglementation exige que les bâtiments recevant du public (ERP) soit accessible aux personnes à mobilité réduite. En application de l'article L111-7-5 du code de la construction de l'habilitation, les gestionnaires d'ERP ont jusqu'au 27 septembre 2015 pour déposer une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), pour mettre en conformité des bâtiments communaux recevant du public sur 1, 2 ou 3 périodes.

Madame AGENY-CHEVASSON présente les rapports de diagnostic des établissements recevant du public de la commune de Sainte-Montaine réalisés par le SDE18.

Liste des points de non-conformité :

- Mairie : absence de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), cheminement extérieur non conforme, absence de signalétiques, entrée principale escalier non conforme, entrée secondaire présence d'un ressaut > 2 cm, porte d'entrée non conforme < 0.80 m, absence d'un ascenseur accessible au PMR permettant de desservir l'étage du bâtiment.
- Centre socio culturel : absence de signalétique de l'accès au bâtiment par le parking extérieur.
- Musée Marguerite Audoux : absence de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), cheminement extérieur non conforme, absence de poignée de fermeture dans les sanitaires destinés au PMR, urinoirs non conforme, absence de dispositif visuel en matière d'alarme incendie.

- Le Club : absence de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), cheminement extérieur non conforme, entrée principale escalier non conforme, absence de signalétique intérieur, absence d'un ascenseur accessible au PMR permettant de desservir l'étage du bâtiment, largeur de la porte d'entrée non conforme, largeur des portes intérieures non conforme, sanitaires non adaptés, absence de dispositif visuel en matière d'alarme incendie.
- Camping : accès bloc sanitaires non conforme, absence de signalétique sur l'ensemble de locaux, largeur des portes non conforme, sanitaires non adaptés, douches non adaptées, urinoirs non adaptés.
- Eglise : absence de places de stationnement réservées aux PMR, cheminement extérieur non conforme, éclairage non conforme, absence de signalétique pour l'accès à l'église, présence d'un ressaut à l'entrée > à 2 cm, escalier non conforme à l'entrée secondaire, le sol présente des défauts ne permettant pas aux PMR de se déplacer aisément, accès à l'autel et à la sacristie présentant un ressaut > à 2 cm, il n'existe pas d'emplacement réservé aux personnes en fauteuil roulant dans la nef, la poignée de la porte n'est pas facilement préhensible, largeur de la porte de la sacristie non conforme < à 0.80 m.

L'ensemble des travaux préconisé par le SDE 18 s'élève à 152 170 € HT. Etant donné l'importance des travaux à réaliser, Mme AGENY-CHEVASSON dit qu'il est nécessaire d'avoir l'avis d'un architecte et propose de demander l'avis de Mme Joëlle LESUEUR-PASQUIER.

Néanmoins, la municipalité à l'obligation de déposer une demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) des ERP de la commune, Mme AGENY-CHEVASSON propose de supprimer l'accès du public à l'étage de la mairie et du Club, ainsi que l'accès des sanitaires de la mairie au public.

Ce qui ramène le montant de l'ensemble des travaux à 117 520 € répartis sur 3 ans.

Il est proposé l'ordre de réalisation des travaux suivant :

1. la mairie et le centre socio culturel en 2016, montant des travaux estimé à 15 850 € HT
2. le musée Marguerite Audoux et le club en 2017, montant des travaux estimé à 20 180 € HT
3. le camping et l'église en 2018, montant des travaux estimé à 81 490 € HT

L'assemblée approuve à l'unanimité.

2- Décision modificative du budget : financement du FPIC à hauteur de 528 € ; modification de l'imputation des honoraires de Mme LESUEUR-PASQUIER pour le centre socio culturel.

Lors du vote du budget, le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) n'avait pas encore été fixé par l'Etat. Il avait été prévu 1 200 € au budget et le montant définitif est 1 728 €, il convient de prendre une décision modificative de 528 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Les derniers honoraires de Mme LESUEUR-PASQUIER, architecte et maître d'œuvre de la construction du Centre Socio Culturel n'ont pas pu être comptabilisés sur l'opération du centre socio culturel, il convient de prendre une décision modificative pour modifier l'imputation de ces honoraires.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

3- Equipements du centre socio culturel

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé d'acquérir de renouveler le parc des tables et des chaises du centre socio culturel. Des devis avaient été demandés à plusieurs sociétés, pour 30 tables de dimension 2 m x 90 cm pliante en polyéthylène plateau blanc et piètement noir et 150 chaises empilables et assemblables.

Une seule société nous a proposé leurs prix, la société COMAT et VALCO. Le montant du devis s'élève à 5 099.70 € HT, avec une réduction de 44 % sur les tables et 42 % sur les chaises.

L'assemblée approuve à l'unanimité et donne pouvoir à Mme AGENY-CHEVASSON pour signer le devis.

M. GRIMAUULT signale qu'il y a un problème avec le joint du frigo de la tisanerie, qui est trop vieux et donc la porte se ferme avec difficulté. Il faut voir si le joint peut être réparé ou s'il faut acheter un nouveau frigo.

4- Centre Socio Culturel : rapport de Mme LESUEUR-PASQUIER suite à la visite du mois d'août.

Il a été constaté un problème de moisissures dans un coin des loges du centre socio culturel. Une visite d'inspection a été réalisée au mois d'août avec l'architecte, les entreprises concernées, un bureau étude thermique. L'étanchéité

du toit terrasse n'a pas été mis en cause, le local dispose d'une extraction VMC mais pas de bouche d'insufflation ou d'entrée d'air. Il a été décidé de créer une aération, d'ouvrir le battant oscillo de la fenêtre et de surveiller l'état du plafond.

5- Musée Marguerite Audoux : arrêté préfectoral « vidéo protection », mise en vente de nouveaux objets touristiques, acquisition d'un ordinateur, prestation hors marché pour le paiement des images réalisées par un drone, journées du Patrimoine

➤ **Arrêté préfectoral « vidéo protection »**

Mme AGENY-CHEVASSON informe l'assemblée que la Préfecture a autorisé le Maire par arrêté n° 18.03.227.00865 du 13/08/2015, a exploiter un système de vidéo protection dans le Musée Marguerite Audoux.

➤ **Mise en vente de nouveaux objets touristiques**

Il est décidé d'ajouter de nouveaux objets touristiques à mettre en vente au Musée, l'assemblée fixe les tarifs comme suit :

Description du produit	Tarif
Stylos « Commune de Sainte-Montaine »	2.00 €
Porte-clés / jetons « commune de Sainte-Montaine »	2.00 €
Couteau « Commune de Sainte-Montaine »	5.00 €
Bloc-notes avec stylo « Commune de Sainte-Montaine »	3.00 €
Livre « claire obscure » de Bernard-Marie Garrault	20.00 €

➤ **Acquisition d'un ordinateur**

Mme AGENY-CHEVASSON informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir un ordinateur pour l'agent touristique du Musée Marguerite Audoux, qui travaille actuellement avec son propre ordinateur. Un devis a été demandé à CRISTAL INFORMATIQUE à Gien, avec qui la commune à l'habitude de travailler.

Le devis s'élève à 864.17 € HT comprenant le pack Office et la préparation du poste en Windows 7 Pro, l'installation du Pack Office et l'installation de l'antivirus.

L'assemblée approuve cet achat à l'unanimité et donne pouvoir à Mme AGENY-CHEVASSON pour signer le devis.

➤ **Prestation hors marché pour le paiement des images réalisées par un drone**

Madame AGENY-CHEVASSON informe l'assemblée que la société KRYZALID FILMS, dans le cadre du lot 8 : Agencements Scénographiques a été amenée à réaliser un film avec des images prises par un drone et des corrections sur la bande son du film de fin de visite du musée.

Les prestations supplémentaires s'élèvent à 700 € HT.

L'assemblée décide d'inclure ces prestations dans l'opération du musée Marguerite Audoux.

➤ **Journées du Patrimoine**

Mme AGENY-CHEVASSON demande à l'assemblée quels sont les tarifs à pratiquer lors des Journées du Patrimoine. L'assemblée dit que le musée vient d'ouvrir et qu'il faut qu'il vive, donc il n'est pas souhaitable d'appliquer la gratuité.

L'assemblée décide de réduire les tarifs d'entrée : 1 adulte 4 €, les groupes 3 € et gratuit pour les moins de 15 ans.

Le nombre d'entrée réalisée depuis l'ouverture du musée est de 229.

6- Lancement de la 1^{ère} phase des travaux d'aménagement sécuritaire du centre bourg

Mme AGENY-CHEVASSON rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de réaliser des travaux d'aménagement sécurité du centre bourg, une subvention de 25 000 € au titre des amendes de police a été versée à la commune pour réaliser ces travaux.

La 1^{ère} partie des travaux consiste en :

- la création d'un nouveau carrefour route de Ménétréol / rue Principale, avec marquage au sol d'un STOP et zebra
- l'aménagement de passages piétons au niveau du dépôt de pain et de la mairie
- l'aménagement d'un carrefour avec plateau surélevé, parking PMR, carrefour parking, centre socio culturel, Mairie, Route à Pinelle

- Création de 2 chicanes avec emplacements de stationnement au niveau des maisons HLM sur la Route d'Aubigny.
- Création de 3 places de stationnement devant la mairie pour rétrécir la chaussée

L'assemblée approuve à l'unanimité le lancement de la 1^{ère} phase des travaux.

7- Réfection du réseau d'assainissement et construction d'une station d'épuration : choix du maître d'œuvre

Mme AGENY-CHEVASSON informe l'assemblée qu'un appel à concurrence avait été lancé pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement et la construction d'une nouvelle station d'épuration.

4 offres ont été reçues qui vont de 9 100 € à 34 000 €, au vue de la grande différence de prix, il a été décidé de contacter les collectivités qui ont travaillé avec le moins disant. Il en ressort des avis très contradictoires, donc Mme AGENY-CHEVASSON propose de contacter d'autres collectivités et de prendre la décision ensuite.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

8 Urbanisme : instauration de l'obligation d'une déclaration préalable pour la construction d'une clôture.

Mme AGENY-CHEVASSON propose à l'assemblée d'instaurer l'obligation de déposer une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture dans Ste-Montaine intra-muros.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

9- Rapports 2014 de la communauté de communes Sauldre et Sologne : ordures ménagères, SPANC et rapport d'activités

Mme AGENY-CHEVASSON demande si l'assemblée a bien pris connaissance des rapports 2014 de la communauté de communes Sauldre et Sologne, concernant les ordures ménagères, le service public d'assainissement non collectif SPANC et du rapport d'activités.

L'assemblée répond par l'affirmative et n'a aucune observation à formuler.

Les rapports de la CDC Sauldre et Sologne sont disponibles sur le blog de la CDC : <https://communautedecomunessauldreetsologne.unblog.fr>

10- Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015 : préparation du bureau de vote

Mme AGENY-CHEVASSON demande à l'assemblée de donner leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote des 6 et 13 décembre, pour les élections régionales.

11- Questions diverses

➤ **Messe de St-Hubert / Arbre de Noël**

Mme AGENY-CHEVASSON rappelle à l'assemblée que la Messe de St-Hubert aura lieu le 7 novembre à 18h en présence des Echos du Berry, sonneurs de trompes de chasse. Il faut prévoir le vin d'honneur.

Mme KUBICKE informe l'assemblée que l'Arbre de Noël est prévu le 16 décembre, il a été décidé de demander à l'école du cirque de Bourges « le Nez dans les Etoiles » de faire l'animation. Comme les années précédentes, un goûter sera offert aux enfants et aux aînés avec remise des cadeaux aux enfants par le Père Noël et remise des colis aux aînés.

➤ **Palmarès de la commune au concours départemental des villages fleuris**

Mme AGENY-CHEVASSON est heureuse de faire part à l'assemblée du palmarès de la commune au concours départemental des villages fleuris, Sainte-Montaine est 2^{ème} avec un prix spécial supplémentaire : le prix des espaces verts.

Madame AGENY-CHEVASSON lève la séance à 19 heures.